

II.

Les abréviations dans l'écriture latine.

Nous distinguons :

- A. Les abréviations de l'époque romaine;
- B. les abréviations du moyen âge.

A. Les abréviations de l'époque romaine.

Dans les écritures de l'époque romaine, on rencontre cinq genres d'abréviations :

- 1. Abréviations par suspension;
- 2. notes tironiennes;

- 3. abréviations par contraction;
- 4. abréviations des manuscrits de droit;
- 5. chiffres romains.

1. Les abréviations par suspension.

Le mode d'abréviation le plus ancien, en usage chez les Romains, consistait à n'écrire que la première lettre du mot (ou plusieurs lettres, là où une seule eût prêté à confusion). On écrivait, par exemple, **C.** pour *Gaius*, **CN.** pour *Gnaeus*, **S.** pour *Spurius*, **SER.** pour *Servius*, **SEX.** pour *Sextus*. Ces abréviations on emploie surtout pour les prénoms et titres des personnes et pour les formules qui reviennent souvent et dans les diverses classes d'inscriptions et documents. Ces abréviations sont désignées sous le nom de *litterae singulares* ou *singulae litterae* (voir pl. 114, p. 2, ligne 19 et p. 1, ligne 12); on les appela plus tard *sigla* (sigles; ce nom se retrouve dans le *Codex* de Justinien, I, 17, 2, § 22).

Dans l'ancien temps les mots étaient abrégés de la même façon, qu'ils fussent au singulier ou au pluriel. Pourtant à partir du 1^{er} et 2^e siècle après J.-Ch. peu à peu l'usage se répandit de marquer le pluriel en doublant les lettres. D'abord on redoublait la lettre autant de fois que le nombre de personnes mentionnées contenait d'unités; plus tard on s'habitua à considérer le redoublement de la lettre comme la marque du pluriel, sans y attacher l'idée d'un nombre plutôt que d'un autre. Si l'abréviation se composait de plusieurs lettres, d'ordinaire on doublait la dernière. Ainsi on écrivait **DD.NN.** pour deux *domini nostri*, **DDD.NNN.** pour trois *domini nostri*, **AVGG.** pour deux *Augusti*, **AVGGG.** pour trois *Augusti*, **CAESS.** pour *Caesares*, **IMPP.** pour *imperatores*, **VV.CC.** pour *virii clarissimi*. — Avant Dioclétien l'abréviation pour *consul* ou *consules* était **COS.** (pl. 5, ligne 13. 23; pl. 6, ligne 3; pl. 8, ligne 20), quelquefois seulement au 3^e siècle on écrivit **CONS.**; au temps de Dioclétien pourtant on commença à écrire **CONSS.** pour *consules* et on s'en tint communément à cette façon d'écrire; **CONS.** au contraire ne désigna plus désormais qu'un seul consul. (Voir G.B. de Rossi, *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, I, p. XXIII; Th. Mommsen, *Livii Codex Veronensis*, dans *Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1868, Berlin 1869, p. 158, et dans les *Prolegomena* de l'édition du *Theodosianus*, pag. CL. Comp. la forme de l'abréviation pl. 11, reproduction a et b.)

Souvent le féminin était désigné en retournant la lettre à gauche, par ex. : **Ɔ** = *filia* ou *femina*, **Ɔ** = *puella* ou *pupilla*. Le plus souvent on a **Ɔ** pour *Gaia*, dans la formule **Ɔ.L.** = *Gaiae libertus, liberta* (= *mulieris libertus, liberta*).

Au 2^e siècle de notre ère se présentent des cas isolés de la suspension syllabaire (on écrit l'initiale de chaque syllabe). Dans la suite, cette méthode d'abrégé les mots devint d'un usage de plus en plus fréquent. On trouve **FCR** = *fecerunt*, **HRD** = *heredes*, **MS** = *menses*, **MN** = *minus*, **PR** = *parentes*.

Après le mot abrégé on a d'ordinaire dans l'ancien temps un point comme signe de l'abréviation; très souvent pourtant ce point fait défaut.

Au 2^e et 3^e siècle on commença de temps en temps à marquer l'abréviation en mettant une barre au-dessus du mot abrégé; plus tard cela se pratiqua de plus en plus (pl. 7, ligne 3; pl. 8, ligne 3. 24; pl. 22). Quelquefois la barre ne se trouve pas au-dessus du mot, mais est mise en travers (voir l'inscription de Gaudentia, pl. 11).

Les abréviations romaines nous sont surtout connues par les inscriptions et les médailles (voir pl. 2. 6. 7). Dans les manuscrits romains qui nous sont parvenus, on rencontre le plus souvent **B** pour *bus* et **Q** pour *que*. Primitivement l'abréviation pour *bus* n'était employée que pour le datif et l'ablatif pluriel de la troisième déclinaison, plus tard on l'employait quelquefois pour *bus*, en général; dans le *Livius* de Vienne, par exemple, on a une fois *Ahenobarb.* = *Ahenobarbus*. Primitivement aussi l'abréviation pour *que* n'était employée que pour la conjonction *que*, quelquefois pourtant elle est employée aussi dans d'autres cas; par exemple dans le *Vergilius Mediceus* on a *neq.am* = *nequeam* (voir Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. VI, facsimile 3, ligne 289); et dans le *Bembinus* de Térence on a *neq.o* = *nequeo* (voir Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, p. 139, notes 1. 2.) Voir aussi *q.remus* sur notre pl. 14 a, 16.

On doit aussi ranger, parmi les abréviations par suspension, la suppression de **m** et de **n** à la fin des lignes. On imitait ainsi les manuscrits grecs, dans lesquels le *v* final se trouve remplacé par une petite barre. Dans les manuscrits les plus anciens l'abréviation se trouve indiquée par une barre, placée en haut à la suite de la lettre qui précède l'omission, à l'endroit où est supprimé **m** ou **n**; plus tard la barre se trouva placée au-dessus de la dernière lettre écrite. Au-dessous de la barre, on a souvent un point et dans beaucoup de manuscrits il y a cette différence que pour **m** on a une barre et un point tandis que pour **n** on n'a qu'une barre (pl. 12 b). Un des plus anciens exemples connus de suppression de l'**m** se trouve à la fin de la ligne d'une inscription de Philocalus, le *quadrataris* bien connu du Pape Damase, dans le mot *parentum* (L. Traube, *Hieronymi Chronicorum codicis Floriacensis fragmenta*, Leyde 1902, p. VII). Primitivement **m** et **n** n'étaient supprimés qu'à la fin des lignes, plus tard aussi à l'intérieur des lignes à la fin des mots et enfin même à l'intérieur des mots. (Voir sur la suppression de l'**m** et de l'**n** Traube, *Nomina sacra*, p. 241.)

Il faut ici encore attirer l'attention sur l'abréviation de la finale par un trait oblique, au-dessous de la ligne; dans nos planches cette abréviation se rencontre pour la première fois dans la signature du correcteur du *Codex Hilarius* de l'année 509/10 et dans le document de Ravenne de l'année 572 (pl. 20. 22).

Signalons, en terminant, encore quelques autres abréviations par suspension : *incip.* ou *inc.* = *incipit*; *expl.* = *explicit* (pl. 20); *ss* = *supra scriptus*; *qs* = *qui supra* (pl. 8. 22).

M. Valerius Probus, qui vivait dans la seconde moitié du 1^{er} siècle de notre ère, a composé sur les abréviations un traité dont nous avons encore un fragment (voir pl. 114. Comp. Th. Mommsen, *Notarum laterculi*, dans Keil, *Grammatici latini*, IV, p. 267 et 315). — Voir sur les abréviations en général J. L. Walther, *Lexicon diplomaticum*, abbreviations syllabarum et vocum in diplomatibus et codicibus a saeculo VIII ad XVI usque occurrentes exponens, 1^{re} éd. Goettingue 1745—1747, 2^e éd. Ulm 1756; C. Zell, *Handbuch der römischen Epigraphik*, 2^e éd. Heidelberg 1874; L. A. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, 5^e éd., Paris 1884

(Chassant fut le premier à parler d'abréviations par suspension). Voir de plus Zanino Volta, *Delle abbreviature nella paleografia latina*, Milan 1892; Adriano Cappelli, *Lexicon abbreviaturarum*, Milan 1899. Sur les sigles en particulier voir E. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, Prolegomena p. LXXII, et *Römische Epigraphik* (dans I. Müller, *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft*, 1^o vol.); R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*. Voir de plus les tables de chaque volume du *Corpus inscriptionum latinarum*. On trouve de nombreux exemples de sigles dans notre planche de médailles romaines (pl. 2) et dans les planches 5. 6. 7. 8. 9.

2. Les notes tironiennes.

Pl. 56. 54b (note marginale). 55 (dans les gloses). 40 et 41 (dans le signe de recognition).

Les notes tironiennes (ainsi appelées du nom de Tiron, affranchi de Cicéron) se composent, ordinairement, d'un signe principal (*signum principale*), et d'un signe auxiliaire (*signum auxiliare*). Le signe principal est exprimé, en général, par la première lettre du mot ou par plusieurs lettres. Le signe auxiliaire marque la terminaison des mots. Les notes tironiennes sont tirées ou des lettres capitales ou des lettres cursives. Quand les notes sont formées simplement par un signe principal — représentant soit un mot indéclinable, soit un mot usuel employé en nominatif, soit un verbe usuel employé à la 3^e personne du singulier de l'indicatif présent — on peut les considérer comme des abréviations par suspension; mais les lettres, la plupart du temps, ne sont pas écrites tout au long, mais seulement indiquées, il n'en est donné qu'un trait caractéristique. D'après le mot que les notes doivent représenter, aussi la position du signe, la direction, les formes de liaison, tout est différent. Le signe auxiliaire a une forme plus petite que le signe principal. En dehors des lettres on employait encore pour le signe auxiliaire de simples traits ou points, qui étaient placés tantôt à un endroit et tantôt à un autre du signe principal.

Le témoignage le plus important sur l'histoire de cette sténographie romaine se retrouve dans Isidore de Séville, qui au chapitre 22 du 1^{er} livre des *Origines* écrit : *Vulgares notas Ennius primus mille et centum invenit. Notarum usus erat, ut quidquid pro contione aut in iudiciis diceretur, librarii scriberent complures simul astantes, divisis inter se partibus, quot quisque verba et quo ordine exciperet. Romae primus Tullius Tiro Ciceronis libertus commentatus est notas, sed tantum praepositionum. Post eum Vipsanius Filagrius et Aquila libertus Maecenatis alius alias addiderunt; denique Seneca contractu omnium digestoque et aucto numero opus effecit in quinque milia. Notae autem dictae, eo quod verba vel syllabas praefixis characteribus notent et ad notitiam legentium revocent. Quas qui didicerunt, proprie iam notarii appellantur.* (Voir pl. 33.)

Ces quelques phrases dont le texte et la teneur n'offrent pas peu de difficultés sont vraisemblablement, en substance, de Suétone, qui d'après une tradition rapportée par Suidas, aurait composé un livre *περὶ τῶν ἐν τοῖς βιβλίοις σημείων*. La dernière phrase est empruntée au traité de S. Augustin *De doctrina christiana* : Augustin y parle des diverses inventions de l'homme qui sont utiles et précieuses pour la vie et il dit que les chrétiens doivent aussi s'en servir; à ces choses, continue-t-il, appartiennent en particulier les lettres (*litterarum figurae*), sans lesquelles nous ne pouvons lire, et la diversité des langues . . . De ce genre sont aussi les *notae*; *quas qui didicerunt, proprie iam notarii appellantur.* (Voir Traube, *Die Geschichte der tironischen Noten bei Suetonius und Isidorus*, dans l'*Archiv für Stenographie*, 53, Berlin 1901).

La première mention de l'emploi de «signes» pour la transcription d'un discours, se trouve chez Plutarque dans la Vie de Caton le Jeune (Cato min. 23); on se demande pourtant si les signes dont il s'agit chez lui sont bien les «notes tironiennes». Plutarque raconte : «Le discours (celui que Caton prononça contre Catilina dans la séance du sénat du 5 Décembre de l'an 63 avant J.-Ch.) a été conservé, dit-on, par ce fait que le consul Cicéron avait eu soin d'apprendre auparavant aux scribes les plus habiles des signes, qui par le moyen de traits menus et brefs (*ἐν μικροῖς καὶ βραχείαι τύποις*) donnaient le sens de beaucoup de lettres, et il avait placé ces scribes en divers endroits de la curie. Car ils n'avaient encore formé aucun sténographe, ni n'en possédaient,

mais c'est la première fois qu'ils entrèrent dans cette voie.» (Voir Th. Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, Vienne 1867, I, p. 328, note 4.)

De l'époque romaine il ne nous est parvenu aucun écrit en notes tironiennes, mais de leur usage on fait souvent mention. Elles servaient surtout à mettre par écrit les discours prononcés soit au sénat soit au forum et pour les débats de tout genre.

Parmi les exemples les plus anciens de notes, qui nous soient parvenus, se trouvent celles des diplômes royaux mérovingiens et carolingiens. Elles accompagnent le plus souvent la souscription du référendaire; dans les diplômes carolingiens elles se placent dans la ruche à la fin de la ligne de recognition. Ces notes donnaient d'ordinaire le nom de celui qui a collationné, relu ou souscrit le diplôme; souvent aussi elles mentionnent le nom de celui de qui émanait l'ordre de dresser le diplôme, ainsi que des ambassadeurs à la demande desquels le diplôme a été obtenu (pl. 40. 41). Il y a aussi des documents où on rencontre des notes dans le chrismon, au début du texte, et à la suite de la date ainsi qu'à la fin du texte. Quelquefois aussi on a des notes au verso des documents. Vers la fin du IX^e siècle les notes deviennent de plus en plus rares dans les diplômes; la connaissance des notes se perd; beaucoup de scribes de la fin du IX^e siècle et du X^e siècle remplacent les notes par des signes quelconques ou bien ils copient mécaniquement les notes de documents antérieurs (pl. 59. 64). — On conserve encore des manuscrits (surtout des psautiers) de la période carolingienne, qui sont en tout ou en partie écrits en notes (pl. 56a). Les notes sont souvent mêlées à l'écriture ordinaire ou bien ne sont employées que pour les gloses ou les notes marginales (pl. 54b. 55. 56c). — Les notes se présentent quelquefois aussi dans les documents privés; les documents issus de Touraine au X^e siècle se signalent d'une façon particulière par cet usage des notes (A. Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894, p. 523). La connaissance des notes n'était point encore tout à fait disparue au commencement du XI^e siècle, ainsi que le montrent, entre autres, les manuscrits d'Adémar de Chabannes († 1034; voir L. Delisle, *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, Paris 1896, p. 38, tiré à part des *Notices et extraits* etc., t. XXXV).

Le *Lexicon Tironianum*, remontant à l'antiquité romaine et qui nous a été conservé en 14 manuscrits de l'époque carolingienne, est de première valeur pour la connaissance des notes. La plupart de ces 14 manuscrits sont du IX^e et du X^e siècle; six se conservent à la bibliothèque Nationale à Paris, deux à Leyde, un à Genève, dans la bibliothèque du monastère de Goettweig, à Cassel, à Londres, à la Vaticane, à Wolfenbüttel; un quinzième, le *Codex Pistorianus*, dont Gruter s'était servi pour son édition du *Lexicon*, périt dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870. De plus, on a encore quelques fragments du *Lexicon* (pl. 56b). Le plus souvent dans ces manuscrits les notes sont réparties en six «Commentarii», et chaque commentaire à son tour est divisé en chapitres; quelques manuscrits pourtant ont une division un peu différente; mais il semble que tous descendent d'un seul manuscrit original. Le manuscrit qui passe pour le plus ancien et le meilleur est celui de Cassel, de la fin du VIII^e siècle ou du commencement du IX^e; ensuite vient celui de Goettweig, du commencement du IX^e siècle, puis celui de Paris Ms. lat. 190, que l'on donne comme étant de la fin du IX^e siècle. A quelles époques les diverses parties de ce *Lexicon* furent composées, on l'ignore; en tout cas, ce n'est que peu à peu qu'il arriva à son volume actuel — il compte plus de 13000 notes. D'après Zangemeister, la première partie remonte aux premiers temps de l'empire, le fond se réfère à Tiron lui-même et c'est par «Puteoli», le lieu d'origine de Tiron, que commence le paragraphe